

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC24

présenté par
M. Testé, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ainsi que les acteurs privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime les dispositions prévoyant que l'agence apporte son concours aux acteurs privés, car cette notion d'acteurs privés n'est pas suffisamment précise.